

Septembre - Protéger la biodiversité

La notion de biodiversité est habituellement subdivisée en 3 niveaux: la diversité des écosystèmes (prairies, forêts, vergers, jardins,...), la diversité des espèces (marguerites, coccinelles, rouges-gorges,...) et la diversité génétique (chaque individu au sein de chaque espèce). Pour agir en faveur de la biodiversité, il est donc possible d'intervenir à chaque niveau tout en escomptant une influence sur les autres. Pour exemple, en favorisant la diversité des écosystèmes, les effets s'étendront à la diversité des espèces et subséquemment à la diversité génétique. Cette stratégie a longtemps été privilégiée tant au niveau Suisse qu'en Valais.

Une large palette d'outils à disposition

De nombreux outils sont aujourd'hui à disposition pour protéger la biodiversité à l'échelle des écosystèmes : inventaires, arrêtés de protection, réserves forestières, réserves naturelles, réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, districts francs, sites Emeraude. Le but commun à toutes ces mesures est le maintien de la diversité des écosystèmes et de leurs prestations, ainsi que la protection d'espèces rares et menacées.

Pour maintenir la biodiversité, le moyen le plus sûr reste la mise sous protection de biotopes et leur gestion appropriée. Depuis presque un siècle, différents sites ont pu bénéficier de décisions de protection du Conseil d'Etat. Parmi les milieux emblématiques, on peut citer les marais de Poutafontannaz et de Moosalpe, les zones alluviales d'Evolène et de Gletschboden en marge du glacier du Rhône, ou les sites d'Achera Biela et de Mont d'Orge.

D'autres sites à l'image du cirque de Derborence ou de la forêt d'Aletsch, ont bénéficié des efforts conjugués des communes, de l'Etat du Valais et de Pro Natura pour assurer leur protection et la biodiversité qui s'y trouve. Actuellement un important chantier commun est en cours au marais d'Ardon et de Chamoson. Après 25 ans, laissé aux remblais de toutes sortes, à l'emboisement, à l'agriculture intensive et même au motocross, la réunion des forces est de nouveau de mise pour redonner vie à ce biotope sensible et rare. Les interventions nécessaires à la renaturation de ce marais, rappellent que s'il est important de protéger, les moyens nécessaires doivent également être engagés pour entretenir.

Des collaborations indispensables

A l'inverse, l'entretien des biotopes n'est pas toujours suffisant si aucune mesure de protection ne s'impose en soutien. Tel est en particulier la situation des prairies et pâturages secs. Depuis des millénaires, l'entretien agricole de ces surfaces a permis le développement d'une très grande diversité de faune et de flore. Or leur superficie subit un recul massif depuis plusieurs décennies, soit quelques 90 % de surfaces de prairies et de pâturages disparues en 60 ans. Pour faire face aux pressions telles que l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, mais également la déprise agricole, l'Office fédéral de l'environnement a établi un inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale, dont l'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} février 2010. Le canton du Valais est particulièrement concerné par cet inventaire, puisque près de 4300 ha y ont été recensés. Pour assurer la pérennité de ces surfaces de valeur, il est indispensable à présent de concrétiser les collaborations, notamment en soutenant les agriculteurs concernés par le biais de contrats d'exploitation.

Au même titre, les collaborations entre écologie et tourisme s'avèrent parfaitement profitable pour la biodiversité. Le développement durable d'un tourisme doux dépend de valeurs naturelles et paysagères préservées. A l'inverse une exploitation économique basée sur les principes du développement durable de ces mêmes valeurs assure en retour la pérennité de leur entretien. La mise en place de structures adéquates et le lancement de projets coordonnés font précisément parti des buts poursuivis dans le cadre de la création de parcs naturels. Le Valais compte actuellement trois parcs naturels régionaux en phase de création (Binntal, Pfyn-Finges et Biosphère Val d'Hérens) au sein desquels la protection de la biodiversité constitue un enjeu tant du point de vue écologique que touristique.

La biodiversité en forêt

Les forêts recouvrant une large proportion du territoire valaisan, elles abritent de nombreuses espèces. La biodiversité y est actuellement mise en valeur par la création de deux types de réserves forestières : naturelles ou particulières. Les réserves forestières naturelles sont des massifs forestiers où toute exploitation est interdite pour une durée minimale de 50 ans. Le but est d'y favoriser une succession des espèces la plus naturelle possible, de sorte à permettre l'expression de la biodiversité à toutes les étapes du cycle de la vie. Actuellement deux réserves forestières naturelles existent en Valais soit celles d'Aletsch et de Derborence. En 2010, la création de deux nouvelles réserves est planifiée (Follatères et Twingi au Binntal), ainsi que l'extension de la réserve d'Aletsch.

Les réserves forestières particulières sont des massifs où les propriétaires renoncent à une exploitation conventionnelle, mais réalisent un entretien favorable soit à certaines espèces menacées, soit à une fonction particulière de la forêt. En Valais ces réserves concernent en particulier les châtaigneraies et les pâturages boisés, ainsi que les forêts éparses d'altitude bénéficiaires à des espèces tels que la gélinotte des bois ou le tétras lyre. Une tendance actuelle est aussi au traitement des lisières de forêt, particulièrement favorables à la biodiversité.

Face à la diversité des pressions auxquels doivent faire face les écosystèmes, non seulement les outils à disposition sont nombreux, mais également les acteurs et les bénéficiaires. Si parfois des mesures restrictives s'imposent, souvent les collaborations permettent de concilier des intérêts convergents pour un bénéfice également partagé.

Calendrier

4 septembre 2010 : Visite des mesures d'entretien du bas-marais des Moilles à Troistorrents. Inscription et renseignements : Service des forêts et du paysage : 027 606 32 22

10 septembre 2010 : Visite des aménagements du marais d'Ardon et de Chamoson, Inscription et renseignements : Service des forêts et du paysage : 027 606 32 22

Contacts

Informations générales: Peter Keusch - 027 606 32 20 - peter.keuch@admin.vs.ch

Réserves Pro Natura: Thierry Largey - 027 322 94 28 - thierry.largey@pronatura.ch

Réserves forestières: Christian Pernstich - 027 606 32 35 - christian.pernstich@admin.vs.ch